

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT
---	---	---

DELIBÉRATION MUNICIPALE

N° 74/23 du 25 septembre 2023

Fixant la composition d'une entité communale de Taputapuatea assurant l'élaboration et la coordination des actions de promotion de la santé mises en œuvre sur le territoire communal dans le cadre du dispositif « Commune en santé »

Convocation N° 283/23 du 19 septembre 2023		L'an deux mille vingt et trois, le 25 du mois de Septembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
		Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 19 septembre 2023	1.	M. MOUTAME Thomas	X														
	2.	Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération 27 SEP. 2023	3.	M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4.	Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
Nombres de conseillers : 27	5.	M. LACHAUX Gérald	X														
<table><tr><td>En exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>14</td></tr><tr><td>Présents</td><td>17</td></tr><tr><td>Absents</td><td>10</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>8</td></tr><tr><td>Volant</td><td>25</td></tr></table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	17	Absents	10	Représentés	8	Volant	25	6.	Mme. TAAE épouse TEPU Naïva		X	Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime 7 ^{ème} adjointe
	En exercice	27															
	Quorum	14															
	Présents	17															
	Absents	10															
Représentés	8																
Volant	25																
7.	M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre			X	M. MOUTAME Thomas, Maire												
8.	Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X															
9.	M. SMITH James, Maui			X	Mme AHARA épouse RUA Liliane 3 ^{ème} adjointe												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	10.	Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11.	M. TERIIPAIA Stergios	X														
	12.	Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X		Secrétaire de séance												
	13.	M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X														
	14.	Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Francoise	X														

Délibération municipale n° 74/23 du 25 septembre 2023

Fixant la composition d'une entité communale de Taputapuatea assurant l'élaboration et la coordination des actions de promotion de la santé mises en œuvre sur le territoire communal dans le cadre du dispositif « Commune en santé ».

<u>Sens du vote :</u> ☒ Unanimité Adoption 25 Rejet 0 Majorité Nombre voix « Pour » Nombre voix « Contre » Nombre voix « Abstention »	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	M ROOPINIA Myron, 2 ^{ème} adjoint
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse		X	Mme GOUPIL Juliana, conseillère municipale
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina		X	
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana		X	Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata, Maire Déléguée de Puomine
	24. M. RUAMUTU Iapheta		X	M. TEFAAITE Daniela, 3 ^{ème} adjoint au Maire
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	Mme TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette, conseillère municipale
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Vu le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°77/2022 du 26 septembre 2022 autorisant le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'une coopération entre la Polynésie française et la commune de Taputapuatea dans le cadre du dispositif « Commune en santé » ;

Vu la convention n°07633/PR du 05 octobre 2022 relative à la mise en place d'un cadre de coopération entre la Polynésie française et la commune de Taputapuatea dans le cadre du dispositif « Commune en santé » ;

Ouï l'exposé du Maire.

Délibération municipale n° 74/23 du 25 septembre 2023

Fixant la composition d'une entité communale de Taputapuatea assurant l'élaboration et la coordination des actions de promotion de la santé mises en œuvre sur le territoire communal dans le cadre du dispositif « Commune en santé ».

Considérant la nécessité de mettre en place une entité communale (comité de pilotage) qui assurera l'élaboration et la coordination des actions de promotion de la santé mises en œuvre sur le territoire communal pour obtenir, in fine la labellisation du dispositif « Commune en santé »

Considérant le Maire de la commune de Taputapuatea, Président de l'entité communale ;

Considérant membre de droit, le représentant de la structure de proximité de la Direction de la santé ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 25 septembre 2023.

ADOPTE

Article 1^{er} : Le Conseil municipal approuve à compter du 1^{er} octobre 2023, la composition de l'entité communale de Taputapuatea, assurant l'élaboration et la coordination des actions de promotion de la santé mises en œuvre sur le territoire communal dans le cadre du dispositif « Commune en santé » comme suit :

- Le Maire ou un de ses représentants, Président du Comité de Pilotage ;
- Un représentant de la Subdivision santé des Iles-Sou-Le-Vent de Raiatea, Membre de droit ;
- Les membres de la Commission municipale chargée de l'accompagnement sanitaire et social, du logement, de la restauration scolaire et des réceptions conformément à la délibération n°86/2020 du 21 juillet 2020 Portant mise en place et nomination des membres des commissions municipales ;
- Les maires délégués des communes associées de Avera, Opoa et Puohine ;
- Des membres des communautés religieuses ;
- Des membres des associations, groupements ou fédérations locales ;
- Des membres des antennes locales des services territoriaux ;
- Et tous autres forces vives œuvrant pour la promotion de la santé ;

Article 2 : Le Conseil municipal précise les missions de l'entité de pilotage :

- La réalisation d'un état des lieux des actions existantes menées sur le territoire communal de Taputapuatea ;
- L'élaboration et la coordination d'actions favorables à la santé, agissant sur les déterminants de la santé ciblés ;

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier des Îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 25 septembre 2023,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des Îles Sous-le-Vent

le 27 SEP. 2023
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 27 SEP. 2023



Le Maire